

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 4 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et COMP. directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 45, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 22 janvier 1848.

Les divers organes de la presse gouvernementale continuent à déclamer contre les radicaux suisses, à les injurier, et en même temps ils déblatèrent le mieux qu'ils peuvent contre les banquets réformistes. Leur enthousiasme pour le magnifique discours de M. de Montalembert ne se refroidit pas. Jamais Bossuet n'a été plus sublime, Massillon plus onctueux, Cicéron plus passionné. Ce discours est un morceau de premier ordre, un chef-d'œuvre oratoire.

Mirabeau n'a rien enfanté d'aussi admirable.

En vérité, c'est à faire rire de pitié que d'entendre toutes ces flagorneries; c'est à se demander si nos conservateurs ont encore leur bon sens, s'ils ne sont pas sous le coup de quelque violente hallucination. Nous l'avons lu et relu, ce *factum* de M. de Montalembert, avec le plus grand sang-froid et sans prévention, et nous pouvons dire qu'il ne sort pas de la ligne de ces discours qui abondent dans nos assemblées délibérantes : ni par la forme, ni par l'argumentation, il n'a rien qui puisse le faire distinguer de ces créations banales qui sont destinées à mourir presque aussitôt qu'elles ont pris naissance.

Ce qui a fait le succès de M. de Montalembert à la chambre des pairs, c'est qu'il a caressé les passions haineuses de ces vieillards contre la vie des peuples, contre le mouvement; c'est que le radicalisme les effraie par son énergie, et qu'ils ont ont cru un moment qu'il allait s'abimer sous les coups du jésuite en robe courte qui a lancé contre lui des calomnies ignobles. Mais patience, la discussion n'est pas encore terminée sur les affaires de la Suisse, ni sur les banquets, et d'ici à quelques jours on aura fait bonne justice de toutes les déclamations dont on nous assourdit depuis quelque temps.

On veut, à l'aide de mensongères assertions, de descriptions fantastiques, de feintes terreurs, arrêter le mouvement des esprits et entraver tout progrès. Sur ce point il y a accord parfait entre les doctrinaires, qui nous gouvernent ostensiblement, et les jésuites, qui commencent à nous gouverner occultement; on n'y parviendra pas, et l'alliance impie qui tend à s'effectuer entre le gouvernement et le parti prêtre ultramontain ne prévaudra pas contre la conscience publique, contre le sentiment du droit des nations.

Aussi nos ministres sont-ils bien moins rassurés que jamais sur leur position. Ils n'ont plus cette assurance qu'ils avaient encore l'an dernier, quand ils nous disaient hautement qu'ils n'accorderaient aucune réforme, quand ils avaient pris pour épigraphe de leur politique ces mots fameux : *Rien ! rien ! rien !* Lorsqu'on les somme de s'expliquer aujourd'hui sur la réforme électorale et parlementaire, ils n'osent plus soutenir l'excellence de la loi de 1831; seulement ils repoussent les réclamations réformistes en s'appuyant sur la non-opportunité d'une réforme. C'est ce que M. Cousin a parfaitement fait remarquer dans son discours du 18 janvier; voici ses paroles :

« Si M. le ministre fût venu, comme autrefois, combattre toute idée de réforme électorale, s'il était venu défendre la loi électorale actuelle, sinon comme parfaite, au moins comme douée d'une excellence qui peut braver toutes les attaques, j'aurais trouvé cette déclaration imprudente, et je serais monté à cette tribune pour la combattre; mais il n'a pas repoussé la réforme: il n'a pas fait autre chose que ré-

server pour quelque temps au gouvernement du roi son entière liberté d'action. »

M. Duchâtel n'a pas contesté le sens que M. Cousin a donné à son langage; il a donc reconnu implicitement la nécessité d'une réforme. Voilà du chemin de fait, ce nous semble, pendant l'intervalle des deux sessions. Qui a donc mis le gouvernement dans cette position de refuser le combat sur le fond même de la question de réforme?

Il faut bien le reconnaître, ce sont les banquets réformistes, c'est l'explosion des *passions aveugles et ennemies* qui a eu son retentissement jusque dans le sein du conseil des ministres. On interdit bien, par une mesure de police, le banquet du 12^e arrondissement, on applaudit aux excitations de M. de Montalembert, on menace du poing et du geste les directeurs des banquets; mais quand on se trouve aux prises avec la pensée réformatrice, quand on la voit soutenue par des hommes tels que MM. Mesnard et Cousin, alors on rentre un peu en soi-même, on cesse de faire tant de tapage, et on cherche à ajourner la réforme par des moyens dilatoires.

Eh bien ! à voir ces symptômes, nous dirons que la cause de la réforme est en bon chemin. Les déclamations de la presse ne l'arrêteront pas dans sa route, et les évocations du passé ne feront pas plus long-temps trébucher le présent. Vous avez beau dire que le sol tremble, on ne vous croit pas; on sait où il faut aller pour le rendre solide, et on vous y pousse, Messieurs les conservateurs. Vous voyez bien que le torrent monte et vous déborde ! Vous aurez beau vous mettre en travers et élever vos digues, il passera, et il vous entrainera dans sa marche, si vous n'y prenez garde. Encore une fois, tenez-vous-le pour dit, il nous faut une réforme large et nationale, et nous l'aurons.

Affaires de Suisse.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

GENÈVE, le 20 janvier 1848. — Le pape s'est chargé de répondre à la longue diatribe contre la Suisse libérale débitée à la chambre des pairs par M. de Montalembert, ce furieux apôtre des jésuites. La note du nonce est désavouée avant même que la réponse de la diète ait pu être connue dans la ville sainte.

Plusieurs rapports sur les derniers événements, rédigés dans la Suisse française par des hommes des deux communions bien placés pour être exactement renseignés, avaient été envoyés à Rome; pendant long-temps ils ne purent être remis à Pie IX, qui était en quelque sorte gardé à vue pour que la vérité ne pût lui parvenir. Dernièrement enfin, la personne qui avait en mains toutes ces pièces (un Français qui habite Genève) put les lui faire tenir par l'entremise d'un des prélats qui l'entourent. Le pape voulut voir immédiatement celui qui les lui avait apportées et eut avec lui une conversation de deux heures. Il lui déclara que si les choses s'étaient passées ainsi qu'on les lui représentait, il avait été complètement trompé. Il ajouta qu'il allait envoyer un ambassadeur extraordinaire, et que, sur les informations qu'il lui donnerait, il rappellerait sans doute le nonce, reconnaissant les révolutions cantonales, et, de plus, les droits des gouvernements sur les corporations religieuses. L'ambassadeur envoyé par Pie IX est arrivé hier à Genève; il ne doit remettre ses pouvoirs à la diète qu'après avoir parcouru la Suisse.

Des ordres auraient déjà été donnés pour que les objets enlevés au Saint-Bernard fussent restitués à cet hospice.

Ces nouvelles sont importantes en ce sens qu'elles resserrent dans une communauté de vues les Etats-Romains, le Piémont, la Suisse

et les populations des autres parties de la péninsule.

La constitution du Valais sera votée sous peu, et le bataillon genevois, qui est encore dans ce canton, ne tardera sans doute pas à rentrer. Hier et aujourd'hui on a désarmé la place, et les compagnies de landwehr qui étaient de service fédéral ici vont être licenciées.

BERNE, 18 janvier. — On nous communique une nouvelle très importante. Ainsi que nous l'avons fait pressentir, la note adressée à la diète, au nom du pape, par Mgr. le nonce en Suisse, devait être en effet le résultat de relations fausses et inexactes qui étaient parvenues à Sa Sainteté sur la situation de la Suisse. Les journaux rétrogrades, les rapports du nonce surtout avaient induit en erreur le pape. Eclairé maintenant sur la véritable situation des choses, Pie IX n'a pas hésité à prendre une résolution qui sera favorablement accueillie en Suisse. Le 9 du courant, Pie IX a signé le rappel du nonce actuel près la confédération, et il lui a donné un successeur dont le nom ne nous est pas encore exactement connu, mais qu'on nous assure être un prélat de distinction et très modéré.

— La constituante de Schwytz a terminé son travail le 15. On regrette que les libéraux de cette assemblée n'aient pas demandé le droit de libre établissement pour les bourgeois suisses.

— On nous mande de la frontière du Valais que le peuple a accepté le 16 la nouvelle constitution de ce canton et ratifié le décret du grand conseil relatif à la sécularisation des biens du clergé séculier et régulier et à la réunion de ces biens au domaine de l'état. On ne connaît pas encore le chiffre de la majorité, mais on croyait qu'elle n'était pas douteuse. (La Suisse.)

Affaires d'Italie.

ROME, 15 janvier. — Un fait très significatif vient de se passer à Rome. L'émotion produite par les assassinats de Milan a été si profonde, qu'un service funèbre a été célébré dans l'église des Lombards (*San Carlo in Corso*) pour le repos de l'âme des victimes tombées sous le fer autrichien. Grande a été l'affluence des personnes vêtues de deuil et ayant le crêpe au chapeau; plusieurs dames de distinction, telles que la marquise Spinoia, la marquise de Palavicino, la princesse Belgioioso, et plusieurs personnages, parmi lesquels on remarquait le marquis de Paretto, ministre du roi de Sardaigne, et le général anglais Adams, assistaient à cette cérémonie religieuse et politique.

» L'ambassadeur d'Autriche est furieux. Préfend-il aussi empêcher qu'on prie dans les églises pour les morts ?

» Tout est parfaitement tranquille à Rome.

» Un imprimé clandestin a été répandu dans Rome, tendant à exciter un soulèvement; mais cette proclamation incendiaire a été accueillie avec dérision. Le peuple romain a trop d'intelligence pour ne pas discerner le but de cet appel aux armes et la main qui l'a fait répandre *simultanément* à Livourne, à Gènes, à Rome, etc. L'auteur se sert de quelques vérités pour faire croire à tout ce qui se trouve consigné dans cette proclamation incendiaire. Décidément, on veut des troubles à tout prix dans Rome et en Italie; mais, quant à Rome, je vous réponds qu'il n'y en aura pas aussi long-temps que Pie IX sera sur le trône, et puisse-t-il vivre long-temps pour accomplir son œuvre libérale et chrétienne !

Cette fois, il n'est pas permis d'en douter, la Sicile est en pleine insurrection. Voici ce que nous communique notre correspondant de Naples au sujet de ce fait déjà prévu et que ne pouvait manquer de produire la triste obstination du roi :

« NAPLES, 15 janvier. — La Sicile est en feu. Huit frégates à vapeur appareillent pour cette île, où elles transportent 40,000 hommes de troupes, envoyés pour étouffer le mouvement insurrectionnel. A Syracuse, à Catane, à Messine, et notamment à Palerme, il y a eu des scènes sanglantes. La population s'est, dit-on, emparée du fort de

FEUILLETON DU CENSEUR. — 25 JANVIER 1848.

LES MÉPRISES.

Conte d'Hoffmann

TRADUIT POUR LA PREMIÈRE FOIS.

AVANT-PROPOS.

« Les Méprises et les Mystères, dit Julius Edouard Hitzig dans une courte notice sur Hoffmann écrite en janvier 1823, doivent naissance aux premières nouvelles qu'on reçut du soulèvement de la Grèce. » Cette assertion du biographe si bien renseigné et si exact d'Hoffmann ne s'accorde guère avec ce que ce dernier déclare lui-même dans le *supplément* qui sert de conclusion à son conte intitulé *les Mystères*, que nous donnerons à nos lecteurs à la suite des *Méprises*, dont il est le nécessaire appendice. Dans ce supplément, Hoffmann s'étonne d'avoir, en écrivant *les Méprises*, deviné, pour ainsi dire, le soulèvement de la Grèce. « Ce présage dans le *bleu*, dit-il, a trouvé l'année suivante une base dans les événements du jour. » Quoi qu'il en soit, que le conteur berlinois ait, oui ou non, réellement possédé ce don de seconde vue qu'il s'arroge, il n'en est pas moins certain qu'on se tromperait fort si l'on s'attendait à trouver dans ces deux contes le retentissement, même le plus éloigné, du canon de Navarin ou de Missolonghi. Les péripéties de l'histoire de l'humanité n'avaient pas pour le fantastique Hoffmann l'attrait des péripéties de l'âme humaine considérée individuellement, dans ses souffrances, ses joies, ses aspirations brûlantes vers l'idéal, dans ses efforts pour se dégager des chaînes terrestres. C'est là un crime à notre point de vue actuel; nous n'en ferons pas trop fort le reproche au bon Hoffmann, comme il s'appelle lui-même. Il vivait à Berlin, on pourrait même dire « à la taverne de Luther. » C'était en 1821; et au fond de son récit, si l'on ne trouve pas dans le conteur un homme prêt à s'enrôler sous les drapeaux de l'indépendance grecque, on y sent cependant une sympathie généreuse pour « la belle princesse et son vaillant fiancé Théodoros au glaive sanglant. »

Voulez-vous saisir le sens d'un conte d'Hoffmann, n'y cherchez pas la réalité historique : il est des miroirs qui font d'une mouche un éléphant ou d'un éléphant une mouche; tel serait l'esprit de notre écrivain s'il tentait de reproduire le monde extérieur des faits sociaux.

Ce que nous trouvons de sérieux dans *les Méprises et les Mystères*,

c'est une satire originale, mordante des gens du monde en général, d'un élégant de Berlin dans les années de grâce 1820 et 1821 en particulier. Pour reconnaître ce qu'il y a d'immuable dans les ridicules de l'homme, le lecteur devra tenir compte de l'époque et du lieu où se passe la scène. Le baron Théodore de S... n'est pas un *gent-jane* français. Autant ce dernier doit, au nom de l'élégance et du bon ton, vivre impassible au milieu de ses gants jaunes, de ses conquêtes de lion et de ses habitudes de jockey-club, autant l'élegant Berlinois de l'année 1820 était obligé de se montrer romanesque, enthousiaste et *dilettante*. Rien de pire que l'exaltation à froid et le sentiment à faux. Hoffmann, ce cœur bouillant d'artiste aux impressions aussi sincères qu'elles étaient fortes, avait en horreur ces prétendus poètes, prétendus musiciens, prétendus amoureux du grand monde. Pour ceux-là, le distillateur prépare l'essence de fleurs d'orange; pour celui-ci, il faut le suc des vignobles généreux du Rhin, sinon ce mélange sacré des quatre éléments formant la base du monde » qu'a chanté Schiller; cette boisson qui flambe comme une salamandre (*salzwasser soll glühen*), qui infuse dans le corps du vrai artiste « l'esprit de feu »; cette boisson que nous appelons *punch* en notre langue vulgaire.

La satire ne se borne pas à mordre à belles dents le merveilleux de Berlin, le fantasque; mais elle donne par-ci par-là de bons coups de patte aux « écrivains aqueux », aux demoiselles poètes, aux raouïs du bel-air, et aux critiques pleins de fiel et de châtreté, incapables de comprendre ce qu'ils ne pourraient créer, vrais eunuques littéraires qui défendent l'entrée du sérail esthétique.

Nous comprenons parfaitement pourquoi les deux contes que nous faisons connaître aujourd'hui n'avaient pas été traduits jusqu'à ce jour; aucun, en effet, n'est aussi bizarre, aussi décousu dans la forme, quoique au fond le lecteur, avec un peu d'attention, puisse parfaitement suivre le fil du récit. Dans la série des portraits excentriques dessinés par Hoffmann, pas un n'est aussi grotesque, aussi à la manière de *Calot*, que celui du petit assistant de chancellerie bossu, se promenant au *Thiergarten* avec sa queue électrophone et son énorme bouquet de fleurs, donnant le bras à sa mystérieuse pupille dont la haute et majestueuse stature, qui décele, sous les voiles dont elle est enveloppée, des formes dignes de la Vénus de Milo, fait ressortir encore le plaisant du personnage. Quelle caricature humoristique ! Que nous regrettons de ne pas trouver un dessinateur aussi frappé que nous de ce portrait, qui puisse le présenter à nos lecteurs comme vivant, gravé sur cuivre !

Les Méprises et les Mystères, faisant partie des dernières œuvres d'Hoffmann, participent plus que toutes ses autres nouvelles aux défauts qu'on a reprochés à cet auteur. Les personnes qui l'ont connu dans les derniers temps de sa vie disent qu'à la suite des excitations produites par les

veilles, le vin, le travail, la maladie et le souvenir d'anciens chagrins, il ne retrouvait son activité qu'en abandonnant son esprit aux impressions comiques, aux points de vue ironiques, à une *jovialité* fantasque. Il n'était pas fou, comme on a bien voulu le dire; mais du mélange de sa verve artistique et d'une hypocondrie incurable il était résulté une espèce de monomanie de bouffonneries et de charges. Quand le savant, mais souvent trop sérieux, trop froid professeur Gervinus, dans son histoire littéraire (*National Literatur der Deutschen*), dit qu'Hoffmann était « trop jovial pour être hypocondre et trop hypocondre pour être jovial », nous croyons qu'il se trompe. Dans une âme d'artiste, mobile et très active, l'un peut exister sans l'autre. Quelle que soit l'autorité de Gervinus en Allemagne, ses jugements sur le bon Hoffmann sont, à notre avis, d'une raideur glaciale. Son antipathie pour Jean-Paul Richter, le maître et le point de départ de tous les fantastiques, Hoffmann, Chamisso, Arnim, Apel, Kruse, Weisflög, etc., rejailit sur ses disciples, quelqu'indépendants et originaux qu'ils se soient montrés. C'est un peu le critique *der Recensent*, qui, au moment où Pégase part à tire d'ailes vers les régions aériennes de la fantaisie et de l'*humour*, le rappelle pour lui demander s'il ne manque pas un clou à son sabot. La seule concession que nous ferons sera de convenir qu'Hoffmann a peut-être abusé de la caricature, mais cela seulement dans les derniers moments de sa carrière littéraire.

En admettant que cet excès se fasse sentir dans les deux contes qu'on va lire, le lecteur pardonnera, surtout s'il est un peu artiste, s'il a plus d'une fois feuilleté avec plaisir les *grotesques* du célèbre graveur Lorain. Après tout, la vie humaine n'est-elle pas symbolisée par ce masque antique à deux faces, comme l'image de Janus, dont l'une riait et l'autre pleurait ? Tout poète, tout écrivain, tout artiste doit tenir un peu à la fois de Démocrate et d'Héraclite. La caricature n'a-t-elle pas son côté philosophique et moral ?

Au nom de Shakespeare, de Cervantès et de Molière, soyez indulgents pour le bon Hoffmann.

Le Traducteur.

LES MÉPRISES.

FRAGMENT DE LA VIE D'UN FANTASQUE.

PERDU ET RETROUVÉ.

Dans le quatre-vingt-deuxième numéro du journal de Hande et Spener pour l'année 18... on lisait l'avis suivant :

« Le jeune homme dont voici le signalement : yeux bruns, cheveux bruns, favoris mal taillés, vêtements noirs, qui a trouvé dernièrement sur

Castellamare et d'autres positions importantes en ville. Le général duc de Majo aurait été tué pour avoir donné l'ordre de bombarder la ville. Le général Pronio a essayé de sortir avec sa cavalerie pour aller combattre les paysans qui, faisant cause commune avec les progressistes de la cité, venaient faire leur jonction; mais il a trouvé une forte résistance dans la ville et les villages. Une grêle de meubles, de pierres et même de l'huile bouillante pleuvaient des maisons sur sa troupe, et il dut battre en retraite.

On peut se faire une idée de la gravité du soulèvement de la Sicile par l'envoi des 10,000 hommes, qui sont placés sous le commandement des généraux Desanget et Nicoletti.

Voilà où mènent l'entêtement et l'orgueil des rois trompés par leurs courtisans sur la situation de l'esprit public. Le mouvement de la Sicile entrainera sans doute la Pouille et la Calabre; qui sait ce qui arrivera aussi à Naples, au milieu de ces éléments de révolution? On dit que le roi s'est arraché les cheveux de désespoir et de fureur en recevant, par le *Vesuvio*, la nouvelle de l'insurrection de Palerme et des progrès de la révolte.

Nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs une autre lettre de Naples, portant la même date, qui confirme pleinement les nouvelles qu'on vient de lire en rapportant de nouveaux détails. Cette lettre ne fait pourtant pas mention de la mort du général de Majo, qu'annonce la précédente :

« Il vient de se passer dans notre capitale un fait passablement désagréable pour S. M., mais qui devrait bien lui servir de leçon. Le peuple, comme d'habitude, attendait avec une impatience légitime ces réformes tant désirées et qui lui sont si obstinément refusées, lorsqu'est arrivé le 12 janvier, date de la fête du roi. La capitale présentait pendant la journée l'aspect ordinaire d'une ville subissant les réjouissances d'une fête officielle; mais le soir il y a eu gala à San-Carlo, S. M. devant honorer le spectacle de sa présence. La salle était comble, animée, étincelante; on attendait le roi, qui arriva enfin avec les princesses et la cour, et s'installa dans sa loge. Il paraît que la foule voulait ce soir-là donner seulement au souverain, par son silence éloquent, le témoignage direct du mécontentement général; mais les monarques, comme les artistes, ont des amis maladroits, qui, exaspérant la foule par des applaudissements de commande, provoquent des manifestations toutes contraires: c'est ce qui est arrivé à San-Carlo, où, à l'apparition du roi, des agents de police, ayant essayé une fâcheuse parodie d'ovation, déterminèrent instantanément une des plus terribles explosions qui aient jamais retenti à des oreilles royales et à leur adresse. Figurez-vous, dans ce moment à la fois ridicule et terrible, l'attitude de Ferdinand et celle de ses courtisans. Il faut renoncer à peindre une pareille scène, qui a eu des milliers de témoins et d'acteurs.

Mais j'ai à vous entretenir de choses plus graves, bien qu'une manifestation comme celle de San-Carlo soit le symptôme d'une situation tout-à-fait anormale.

La Sicile est soulevée. On savait dès le 8, à Palerme, que le roi ne ferait pas de concessions. Le peuple se répandit dans les rues par groupes nombreux et menaçants. La police s'effraya, et, dans l'espoir de conjurer l'orage qui s'annonçait sous des couleurs menaçantes, elle imagina d'arrêter, dans la nuit du 9 au 10, précisément les personnes influentes qui, dans les journées des 23, 26 et 27 novembre, étaient parvenues avec tant de peine à calmer l'irritation de la foule et à empêcher de funestes collisions. C'est ainsi qu'elle tenta de s'emparer du comte Aceto, qui se trouvait dans le palais du consul anglais. Voyant qu'on refusait d'ouvrir les portes, les agents se mirent en devoir de les forcer; mais, en accomplissant cette œuvre de violence, ils firent voler sur le pavé l'écusson du consul britannique. Craignant les suites de cette maladresse, les officiers de la police abandonnèrent le siège, et le comte Aceto ne fut pas pris; mais le peuple, en apprenant ces arrestations et l'ingratitude de l'autorité envers ces mêmes personnages qui lui avaient naguère rendu de si grands services, ne mit plus de bornes à sa colère. Le jour même de la fête du roi, comme le canon des forts retentissait en signe d'allégresse, les groupes devinrent tellement menaçants que l'autorité militaire crut devoir prendre le parti de faire charger le peuple par la cavalerie. Un engagement terrible eut lieu entre les soldats et la foule. La cavalerie fut repoussée; mais des renforts lui étant arrivés, elle rechargea de nouveau le peuple, qui plia un moment sous cet effort désespéré. Toutefois la lutte s'engagea encore avec des chances favorables pour la population, et la cavalerie sonna la retraite. Dès lors, le peuple fut maître du champ de bataille. L'infanterie, qui n'avait pas donné, avait été campée à quelque distance de la ville, elle fut rejointe par les cavaliers, et dans ce moment il y a près de Palerme une petite armée qui attend sans doute d'être renforcée par les troupes envoyées de Naples pour reprendre la cité aux insurgés; mais il est probable qu'on donnera de la besogne aux généraux de Ferdinand. En attendant, Viale s'est réfugié au milieu de ses soldats. Le lieutenant général Majo, qui a cherché à calmer les esprits, a été applaudi par le peuple; mais quand celui-ci saura que c'est ce général qui a expédié à Naples le *Vesuvio*

pour porter au roi la nouvelle de l'insurrection, il est probable que ses dispositions seront changées.

Le *Vesuvio*, parti le 12 dans la nuit de Palerme, est arrivé à Naples le 15 au soir, et le 14 au matin le roi a fait venir la garnison de Nocera par le chemin de fer.

Huit bateaux à vapeur portant environ dix mille hommes sont partis pour la Sicile le même jour.

Mais ce ne sera pas seulement Palerme qu'il faudra soumettre, car Messine est aussi au pouvoir de l'insurrection. Les habitants y occupent les postes, et se sont emparés du fort Gonzaga et des autres qui dominent la ville. La troupe s'est retirée dans la citadelle.

Le peuple de Messine a arboré le drapeau tricolore de l'Italie, et a procédé, immédiatement après sa victoire, à l'organisation d'une garde civique. Catane, Syracuse et Trapani ont suivi l'exemple de Palerme et de Messine; les campagnes sont également en insurrection. C'est une levée de boucliers générale, et les troupes envoyées par le gouvernement ne suffiront pas pour la comprimer.

Le bruit court qu'une révolution a éclaté simultanément dans les Abruzzes, dans la Pouille et dans la Basilicata. Maintenant que Salerne est dépourvue de troupes, ne suivra-t-elle pas l'impulsion donnée aux villes du royaume?

Le fait est qu'à Naples le peuple n'a pas bougé et que tout s'est borné aux signes de mécontentement donnés à San-Carlo. Mais si en apparence la population est tranquille, les esprits sont vivement agités, et il n'est pas impossible que la secousse qui fait tressaillir le sol autour de l'Etna ne se fasse sentir au pied du *Vésuve*.

(Sémaphore.)

Paris, le 20 janvier 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le roi a reçu hier au soir à neuf heures la grande députation de la chambre des pairs chargée de lui présenter l'adresse. Le ministère a mis dans la bouche du roi la réponse suivante :

« Messieurs les pairs,

Je retrouve avec une vive émotion, dans cette adresse, l'expression des condoléances et des sentiments d'affection dont la chambre des pairs est venue m'entourer après le grand malheur qui m'a atteint dans ma famille; je vous en exprime ma sincère reconnaissance.

J'aime toujours à répéter à la chambre des pairs combien je me félicite du concours aussi loyal qu'éclairé qu'elle continue à prêter à mon gouvernement. C'est en persévérant, comme nous le faisons depuis bientôt dix-huit ans, à resserrer les liens qui unissent si heureusement entre eux les grands pouvoirs de l'Etat, que nous parviendrons à consolider toujours de plus en plus et à préserver de toute atteinte les institutions que la France s'est données, et qui garantissent avec tant d'efficacité le développement progressif de sa prospérité, aussi bien que l'affermissement de l'ordre au dedans et de la paix au dehors.

C'est bien cordialement que je vous remercie de nouveau de tous les sentiments que vous venez de m'exprimer.

Nous dirons peu de mots de ce discours contresigné par le ministère. Il n'y a rien dans la réponse royale qui soit un hommage à la liberté. L'affermissement de l'ordre au dedans, c'est-à-dire les mesures répressives et préventives, une jurisprudence de plus en plus écrasante pour la presse, l'interdiction des banquets, les distributions de cartouches aux garnisons; la paix au dehors, c'est-à-dire l'alliance avec le sanglant Metternich; des genuflexions devant Nicolas, un astucieux juste-milieu en Italie, l'intimité avec le tyran de Naples, avec les petits despotes du Portugal, et avec les roués qui marchent sous le commandement de Christine: voilà ce qu'on nous montre comme le *nec plus ultra* de notre politique. Ajoutons-y le *développement progressif* de la prospérité, et nous aurons l'Eldorado qu'a rêvé le système.

La réception des pairs par le roi prouve, au surplus, que les bruits qu'on a répandus sur sa santé sont exagérés, s'ils ne sont controvés.

M. Ferdinand Ségoffin vient d'être nommé sous-préfet à Marvejols (Lozère). M. Ségoffin est un ci-devant clerc de notaire qui s'est mis un jour à faire une brochure en faveur du gouvernement personnel. M. Guizot, l'homme de la coalition contre le gouvernement personnel, se hâta de décorer l'ex-clerc dans la politique. Aujourd'hui voilà qu'on le pousse dans la carrière administrative. M. Guizot ne cesse de protester par ses actes contre son passé de 1839, que, du reste, on lui a presque pardonné.

Le fait suivant a le mérite d'être exactement vrai. Tout récemment une usine considérable, appartenant à M. Cumings, est dévorée, près de Castres, par un incendie. C'est une perte énorme, et trois ou quatre cents ouvriers, en plein hiver, se trouvent tout-à-coup sans travail. Les dames de la ville, guidées par leur bon cœur, organisent une quête, et en tête de la liste M. Carayon-Latour, député de Castres *extramuros*, s'inscrit pour 3,000 f. L'œuvre se poursuit, et on réunit environ 7,300 f., c'est-à-dire de quoi subvenir pendant les mois les plus rigoureux de la saison aux plus urgents

besoins de tant de malheureux jetés sur le pavé. Restait M. le maréchal Sout, dont le château est près de Castres.

Les dignes quêteuses se rendent auprès de l'illustre épée, vingt fois millionnaire pour le moins, et lui présentent la liste des souscripteurs. « Ah! ah! dit-il en examinant le papier, M. Carayon-Latour a donné 3,000 francs! Voilà qui est généreux!... Voilà qui est charitable! Eh bien! ajoute M. le maréchal-général en regardant cette liste, je vais partir pour Paris, et... j'en parlerai au gouvernement. »

Gardons-nous d'affaiblir par des commentaires l'éloquence de cette réponse héroïque, et disons seulement que les hommes d'état d'aujourd'hui valent leur politique.

Chambre des députés.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Séance du 20 janvier 1848.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Sur la proposition de MM. de Bussières, Boulay (de la Meurthe), Alfred de Bussières, Lasnyer, la chambre prononce la reprise des projets de loi sur les servitudes militaires, sur les instituteurs primaires, sur le règlement des comptes de 1843, sur la police des douanes.

M. MOULIN demande la reprise du projet de loi sur le chapitre de Saint-Denis.

M. JULES DE LASTEYRIE: Je demanderai, non comme droit, mais comme convenance, si un député qui est devenu directeur des cultes peut rester rapporteur d'une telle loi. Sera-t-il ici comme directeur des cultes et représentant du gouvernement ou comme rapporteur?

M. MOULIN: Je suis ici et je parle comme député.

M. DESLONGRAIS: D'ailleurs M. Moulin a été soumis à la réélection; il n'est donc plus rapporteur.

Après quelques observations de MM. Luneau et F. de Lasteyrie, il est convenu que le projet sera repris, et que le bureau dont M. Moulin fait partie devra réélire un commissaire, suivant le règlement.

La chambre reprend le projet de loi d'instruction secondaire et le projet sur les marques de fabrique.

M. DUCOS annonce qu'il proposera prochainement la reprise du projet de loi sur les douanes des colonies.

M. LUNEAU dépose une pétition contre la loi du sel.

M. GLAIS-BRIZON dépose une pétition pour la réforme électorale.

M. HÉBERT: Nous avons l'honneur d'apporter un projet de loi destiné à réprimer toute convention relative à la transmission d'emplois publics, la jurisprudence n'étant pas suffisamment fixée sur ces sortes de conventions. M. le ministre de la justice lit l'exposé des motifs, dans lequel il s'efforce d'établir que la question de la transmission et de la vente des fonctions est encore controversée. (Murmures.)

Nous apportons, dit M. Hébert à la gauche, un projet de loi par ordre du roi. Votre devoir est de l'écouter. Vous apporterez plus tard les raisons lumineuses qui le combattent, si vous l'attaquez. D'après le projet de loi, est déclarée nulle, sous quelque forme qu'elle ait eu lieu, toute convention qui aurait pour objet de rendre vacante une fonction publique; est déchu de tout droit à la pension de retraite le fonctionnaire qui aurait fait une convention semblable de démission; est déchu de l'emploi public le fonctionnaire; enfin il est passible d'une amende égale à la somme stipulée.

M. le ministre présente aussi un projet relatif à la vente aux enchères des fruits et récoltes pendans par racines.

Acte est donné de ces deux présentations.

M. DUPIN: Je ne demande pas deux lois, je n'en veux qu'une bonne. Peut-être ma proposition était-elle trop sévère, peut-être celle du gouvernement est-elle trop indulgente; mais si je suis plus indulgent pour l'avenir, je n'en serai que plus sévère pour le passé dans la discussion. Il y a eu un véritable stellionat et comme une simonie politique, à laquelle il manquait peut-être une peine, mais à laquelle la désapprobation n'aurait jamais dû manquer. (Très bien!)

M. HÉBERT: Le gouvernement avait, le jour même que M. Dupin a déposé sa proposition, exprimé par un de ses organes, à la chambre des pairs, qu'il allait pourvoir à ce que l'abus ne se renouvellât plus.

M. DUPIN: Il ne s'agit point ici pour moi d'une question d'amour-propre et de priorité. Je ne suis pas dans le conseil, et aucune indiscrétion n'a été commise. Quand je suis descendu de la tribune après avoir déposé ma proposition, M. le garde-des-sceaux m'a dit: Nous allons nous en occuper. Je ne demande donc pas à faire une déduction de motifs. Il y a un projet qu'on doit préférer, quant à présent. C'est dans ce sens que je retire ma proposition.

M. CHAMBOLLE: Je félicite M. Dupin d'avoir songé à réprimer des abus et les ministres d'avoir présenté un projet contre ces abus qu'ils ont qualifiés avec tant d'indulgence. (Murmures au centre.) Ils proposent de punir demain ce qu'ils ont encouragé hier. (Très bien!) Il est nécessaire d'ailleurs que M. Dupin présente des amendements... (Le centre élève ses murmures et couvre la voix de l'orateur.)

M. ACHILLE FOULD présente le rapport du 5^e bureau chargé d'examiner les opérations du collège du Puy (Haute-Loire), par suite de la nomination de M. Richond des Brus comme médecin des eaux de Néris. Il y a eu 603 voix; M. Richond en a obtenu 451, et a été proclamé. Mais il est survenu une protestation signée par 49 électeurs et un mémoire portant 9 signatures. Les électeurs réclament qu'il y a eu, dans cette élection, intimidation, séduction et corruption.

La protestation s'appuie d'abord sur la répartition des électeurs en deux sections formées non conformément à la loi de 1831. Le 5^e bureau blâme cet abus, mais n'y voit pas un motif de casser l'élection.

un banc du Jardin-des-Plantes, près de la statue d'Apollon, un petit portefeuille bleu à fermoir d'or, qu'il a sans doute ouvert, est prié (comme on sait qu'il n'est pas résident à Berlin) de se trouver, le vingt-quatre juillet de l'année prochaine, à Berlin, à l'hôtel du Soleil-d'Or, chez M^{me} Obermann. On lui donnera sur le contenu de ce portefeuille de plus amples renseignements qui sans doute l'intéresseront. Dans le cas où ledit jeune homme mettrait à exécution le projet qu'il a formé de faire un voyage en Grèce, on l'engage instamment à s'arrêter à Patras, chez le consul prussien, Andreas Condoguri, et à lui représenter le portefeuille en question. Un doux mystère lui sera révélé.

Le baron Théodore de S..., lisant ce journal au Casino, fut saisi d'étonnement et de joie. Cet avis ne pouvait concerner personne autre que lui, puisque c'était lui-même qui, un an auparavant, avait trouvé dans le Jardin-des-Plantes, à la place désignée, le petit portefeuille bleu au fermoir d'or. Le baron était un de ces hommes dont la vie n'offre rien d'extraordinaire, mais qui voient de l'extraordinaire dans tout ce qui se rencontre sur leur chemin, et qui croient que la destinée leur réserve des événements merveilleux. Au moment où il trouva ce portefeuille, qui semblait appartenir à une dame, il rêva une aventure; mais, depuis, des choses plus importantes (nous les connaissons plus tard) lui avaient fait oublier tout cela. Sa surprise fut donc extrême en voyant dans cet avis comme un commencement d'aventure.

Deux choses pourtant le contraignaient: la première, qu'on appelait bruns ses yeux qu'il avait toujours eus bleus; la seconde, que ses favoris fussent désignés comme mal taillés. Ce dernier point lui fut d'autant plus sensible, que c'était lui-même qui se chargeait de leur façon, prenait ce soin important devant une excellente glace à toilette venant de Paris, et que le coiffeur du théâtre Warnick, ce fin connaisseur, l'avait déclaré passé maître en cet art.

Le baron, s'étant suffisamment chagriné, fit les réflexions suivantes: — En premier lieu, pourquoi a-t-on attendu presque un an pour m'adresser cette invitation? Serait-ce pour avoir le temps de prendre des informations sur moi? Mais était-il nécessaire, dès qu'on me connaissait assez pour me confier un secret, de me faire voyager en Grèce? Dans ce doux mystère n'y a-t-il pas évidemment quelque chose de féminin? En quatrième lieu, on ne peut douter qu'entre moi et cette créature angélique qui oubliât le portefeuille sur le banc, tout près de la statue d'Apollon, il n'existât de secrets et mystérieux rapports, qui s'expliqueront chez M^{me} Obermann, au Soleil-d'Or, à Berlin, ou à Patras en Morée. Qui sait si des songes ravissants, de charmants pressentiments ne se transformeront pas alors en une réalité vi-

vante? Un tendre secret me sera révélé, et, comme dans un conte de fées, me remplira d'un bonheur céleste. De plus, et en cinquième lieu... Mais où diable ai-je mis le mystérieux portefeuille?

Ce cinquième point était critique; d'un seul coup il pouvait détruire ces beaux rêves. Le baron chercha en vain l'objet en question; il finit par se rappeler qu'il avait eu une grande contrariété le jour même où il l'avait trouvé, et que cette contrariété l'avait tellement mis hors de lui, qu'il n'avait plus du tout songé au portefeuille.

Ce jour-là il portait, pour la première fois, un des plus délicieux costumes que le coup d'œil si juste et si habile du tailleur Freitag eut jamais combinés; neuf barons, cinq comtes et une multitude de jeunes nobles sans titre avaient juré sur leur foi de nobles que le frac était divin, le pantalon délicieux. Cependant le comte E..., le Radamanthe du monde moderne, n'avait pas encore prononcé son jugement. Le hasard voulut que le baron de S... rencontrât le comte sous les tilleuls au moment où il sortait du Jardin-des-Plantes et venait de trouver le portefeuille.

Bonsoir, baron, lui cria le comte, qui le lorgna un instant, puis dit d'un ton sec et péremptoire en plantant là le baron: La taille trop large d'une huitaine de pouces.

Le baron, en ce qui concernait sa toilette, tenait trop à la régularité et aux convenances pour ne pas s'irriter à l'excès de l'énorme bévue dont après tout il devait s'accuser lui-même. La pensée qu'il s'était promené tout un jour dans Berlin avec une taille trop large avait pour lui quelque chose d'insupportable. Il entra brusquement, se déshabilla et ordonna à son valet de chambre d'éloigner de ses yeux ce malencontreux vêtement. Il ne se consola que lorsque, quelques jours après, un habit noir, sortant également des ateliers du tailleur Freitag, fut déclaré irréprochable par le comte E...

Cette explication est suffisante pour faire comprendre que cette taille trop large fut cause de la perte du portefeuille, perte dont le baron était inconsolable.

Plusieurs jours s'étaient écoulés, quand il eut l'idée de visiter sa garde-robe. Comme le valet de chambre ouvrait l'armoire où il mettait les habits que son maître ne portait plus, une odeur pénétrante d'essence de roses s'en échappa. Interrogé par le baron, le domestique dit que ce parfum provenait d'un certain habit noir dont la taille était trop large et qu'il avait suspendu là quelques jours avant, son maître ayant défendu de le lui représenter.

Ces mots furent un trait de lumière pour le baron. Ce portefeuille, sa précieuse trouvaille, il se rappela l'avoir serré dans la poche de son frac et

l'y avoir oublié; il se rappela aussi que ce portefeuille avait une odeur bien prononcée d'essence de roses.

L'habit examiné, le fait se vérifia.

On peut se figurer avec quel empressement le baron ouvrit le petit fermoir d'or pour prendre connaissance de ce que contenait le portefeuille. C'était passablement bizarre.

Le premier objet qui frappa les yeux du baron fut un tout petit couteau d'une forme étrange, ressemblant assez à un instrument de chirurgie. Un ruban de soie de couleur paille attira ensuite son attention. Des caractères étrangers se dessinaient en noir sur le tissu; ils avaient quelques rapports avec l'écriture des Chinois. Puis, enfin, une fleur inconnue et desséchée était renfermée dans une enveloppe de papier de soie. Mais le plus important de tout, aux yeux du baron, ce furent deux feuillets écrits: l'un contenait des vers, malheureusement c'était pour le baron lettre close; ils étaient composés en une langue étrangère même à plus d'un habile diplomate, en grec moderne. L'écriture de l'autre feuillet ne semblait pas lisible sans le secours d'un microscope; cependant le baron, à sa grande joie, parvint à reconnaître que c'était de l'italien, langue qu'il possédait à fond.

Dans une poche imperceptible du portefeuille était relégué le parfum dont celui-ci et l'habit lui-même étaient imprégnés. C'était un petit flacon d'essence de roses plié dans un fin papier et scellé hermétiquement, suivant l'usage. Sur le papier un mot était écrit en caractères grecs: ΣΥΝΟΡΕΤΑΙ.

Disons de suite que le baron, ayant rencontré le jour suivant, chez le restaurateur Jagorsch, le conseiller privé Wolf, lui demanda la signification de ce mot.

A peine le conseiller privé Wolf eut-il jeté les yeux sur l'adresse que le baron lui montrait, qu'il partit d'un éclat de rire et affirma qu'il ne lisait là pour tout mot grec que celui-ci: *Schnuspelpold*, nom qui ne se trouvait point dans Homère, et cela par la bonne raison qu'il était d'origine allemande et point du tout grecque.

Bien que le baron connût l'italien, il n'en eut pas moins beaucoup de peine à déchiffrer le feuillet dont il vient d'être parlé. Outre que l'écriture ressemblait à cette impalpable poudre qui s'insuffle dans les yeux malades, plusieurs endroits étaient en partie effacés; puis, celle à qui appartenait le portefeuille (que ce fût une femme; on n'en pouvait douter) semblait n'avoir tracé que des pensées détachées, quelque brouillon de lettre adressée à une amie intime, une sorte de journal. Bref, le baron se cassa la tête et s'abîma les yeux.

Traduit par ÉDOUARD DEGEORGE.

(La suite à un prochain numéro.)

Les réclamants signalent divers particuliers électeurs qui, étant riches (un d'eux est millionnaire), ont reçu des allocations prélevées sur les fonds destinés à indemniser les citoyens des ravages de la grêle ou des dégâts causés par l'inondation. M. le préfet aurait reçu lui-même 13 à 16,000 fr., et le maire du Puy, 3 à 6,000 fr. La commission s'arrête peu à la plupart de ces allégations, et justifie les faits signalés. Quant au fait reproché au préfet, le préfet n'a pas touché l'argent, mais il en a été l'ordonnateur et le payeur, au profit de diverses infortunes. Il a contrevenu ainsi aux lois de finances qui ne veulent pas qu'on soit à la fois l'ordonnateur et le payeur. Mais les faits dataient de trois mois avant l'élection. Le 3^e bureau ne croit donc pas que cette irrégularité ait influé sur l'élection, qui a été faite à une majorité considérable. Quant à la composition irrégulière des sections, elle n'a pas dû influencer non plus sur l'élection, car M. Richond des Brus avait eu une majorité moins considérable en 1847, les sections étant composées régulièrement.

La commission blâme M. le préfet, mais elle sanctionne l'élection. M. LÉON DE MALEVILLE fait remarquer que les percepteurs ont retenu, sur les secours accordés aux malheureux, leurs contributions de toute l'année, et cela au mois de janvier. (Mouvement.) Je sais qu'ils ont été suspendus pour trois mois; mais ce n'est pas une punition suffisante.

M. BUREAUX DE PUZY demande si le gouvernement a su les faits par l'examen de la commission, ou s'il les a sus auparavant, et s'il les approuve.

M. DUCHATEL: Il y a eu des irrégularités; mais elles ont eu lieu pour un bon motif, celui de soulager plus rapidement les infortunes. Ces irrégularités n'incriminent pas la moralité des administrateurs ni celle de l'élection. L'administration, d'ailleurs, surveille avec soin la distribution des secours.

M. BUREAUX DE PUZY: Je demande si M. le préfet de la Haute-Loire a agi avec l'autorisation du ministre, si on a été informé à temps de ses actes.

M. CUNIN-GRIDAINE: J'ai dit dans la commission que je n'aurais pas approuvé ce qui a été fait si je l'avais su à temps.

M. BUREAUX DE PUZY monte à la tribune et déclare qu'il ne peut, comme juré, devant Dieu et devant les hommes, absoudre les faits qui ont accompagné ou précédé l'élection de M. Richond, et que ces faits appellent une enquête. Le ministre du commerce, dans sa circulaire, avait dit aux préfets qu'il fallait répartir les secours entre les plus nécessiteux pour les mettre à même d'acheter tout de suite des vêtements, des bestiaux et des instruments d'agriculture. M. de Puzy lit toutes les instructions adressées par ce ministre aux préfets, et il ajoute qu'il n'y a pas une seule prescription qui n'ait été violée par M. le préfet Choppin d'Arnouville. Il s'attache à prouver que les malheureux ont été frustrés au profit de gens qui n'avaient nullement besoin d'être secourus. Les véritables inondés n'ont touché qu'une somme imperceptible.

Une voix au centre: Eh bien! c'est entendu!

M. BUREAUX DE PUZY: Si c'est entendu, la question n'est pas entendue, car il y a eu là une odieuse spoliation.

On prétend que les faits n'ont pu influencer sur l'élection, et qu'on ignorait, quand ils se sont passés, que M. Richond remplacerait l'inspecteur-médecin des eaux de Nérès, lequel alors n'était pas décédé. Mais, l'an dernier, ne disait-on pas dans la chambre que M. Richond cherchait à obtenir une place? Et je m'adresse à l'honneur de M. Richond; s'il dément le fait, je n'insisterai pas: M. Richond n'a-t-il pas proposé l'an dernier, au mois d'avril, à un médecin inspecteur d'un de nos premiers établissements thermaux, de donner sa démission, en lui présentant des arguments dont je n'ai pas à m'occuper? (Mouvement.)

Les députés n'ont pas de preuves palpables, parce qu'on ne leur met pas de pièces entre les mains; mais la chambre doit-elle être désarmée parce qu'elle n'a pas de preuves immédiates? Est-ce qu'en cour d'assises on procède sans instruction préalable? Est-ce que les faits connus ne sont pas assez graves pour motiver, pour imposer une enquête?

Comment expliquer les irrégularités qui ont pullulé, si elles n'ont pas eu un but électoral?

Je propose à la chambre d'ajourner l'élection, de demander l'état nominatif des fonds de secours. Si le préfet s'est conduit loyalement, son innocence sera reconnue aussitôt. Si, au contraire, le préfet a voulu venir au secours des dévouements électoraux, personne dans la chambre ne refusera de casser l'élection.

A gauche: C'est cela! très bien!

M. RICHOND DES BRUS: J'aborderai ce débat la tête haute, et je prouverai que je n'ai pas forcé la porte de cette enceinte. J'ai eu sur mon concurrent 262 voix de majorité. Cette majorité n'est pas nouvelle. En 1846, j'avais obtenu autant de voix, et je n'avais pas eu besoin des manœuvres qu'on m'impute.

M. Richond lit un article du *Journal de la Haute-Loire* qui disait que cet honorable était bien sûr de sa réélection, que pour ses électeurs le ciel était bleu d'azur, et que son concurrent n'avait pas de chances; que la candidature de celui-ci n'était qu'une pierre d'achoppement pour l'avenir.

On cria à la corruption, dit-il, c'est le mot avec lequel on essaie de flétrir aujourd'hui tout le parti conservateur; mais les électeurs font justice de ces attaques.

Les secours ont été distribués sans arrière-pensée électorale; et M. Caméard-Lafayette, le plus ardent antagoniste de M. le préfet, a lui-même sollicité et obtenu du préfet un secours pour un individu qui n'était pas sur la liste de la commission. Mon élection est pure de toute influence de l'autorité.

M. Richond fait une série de réclames pour ses principaux électeurs.

Au centre: Aux voix! aux voix!

M. BUREAUX DE PUZY: J'ai demandé à M. Richond des Brus si, dès le mois d'avril dernier, il n'avait pas écrit à un inspecteur d'un de nos établissements thermaux pour l'engager à se retirer, M. Richond devant avoir sa place? (M. Richond reste assis.)

A gauche: Ah! ah!

Au centre: Ne répondez pas!

M. LHERBETTE: Je ne conçois pas que la majorité empêche M. Richond des Brus de l'expliquer. Le silence me paraît un aveu.

M. BUREAUX DE PUZY: C'est la conservation de cette maxime que les grands coupables échappent toujours. (Oh! oh!) Descendez dans votre conscience et répondez. Que s'est-il passé depuis quelque temps? (Rumeurs au centre.) Est-ce un scandale imaginaire que celui de Quimperlé? Est-ce un scandale imaginaire que la lettre du préfet de l'Isère qui menaçait de son courroux un fonctionnaire qui avait brigué des fonctions électives? On nous a dit que le préfet de l'Isère était un excellent fonctionnaire, et il a été maintenu. On nous dit: Que la lumière se fasse! prouvez! Et quand nous voulons prouver, on nous refuse même les moyens de produire les preuves. Nous demandons, nous aussi, que la lumière se fasse, et vous vous y opposez.

Il est quatre heures; la séance continue.

Toulon, le 20 janvier. — La frégate à vapeur *l'Orénoque*, arrivée avant-hier avec la correspondance d'Afrique, a mis à terre 830 passagers civils ou militaires. Ce steamer, qui a dû retarder son départ d'Alger de vingt-quatre heures, à cause du mauvais temps, a encore trouvé une mer furieuse, et sa traversée, fort pénible du reste, a été marquée par un accident fâcheux. Un ancien colon passager, qui rentrait avec sa femme et ses enfants, a disparu on ne sait comment. Il est probable que ce malheureux est tombé à la mer pendant la nuit, et s'est noyé.

C'est la frégate à vapeur *le Montezuma* qui a fait route hier pour Alger avec la correspondance. Ce steamer a reçu à bord des détachements de divers corps.

Les Arabes qui avaient été envoyés au fort Malbousquet, malgré les protestations d'Abd-el-Kader, qui ne voulait pas se séparer d'eux, ont été transférés avant-hier au fort Lamalgue, par suite d'ordres reçus de Paris. Ces prisonniers, au nombre de 71, hommes, femmes et enfants, ont manifesté leur joie de la manière la plus bruyante en revoyant l'émir, dont ils se croyaient sans doute séparés pour toujours.

Les deux régiments d'infanterie de l'armée d'Afrique qui doivent rentrer prochainement en France ne sont pas encore désignés, à ce qu'il paraît; mais on les connaîtra sous peu de jours, car les ordres relatifs à ces mouvements de troupes ont dû être déjà expédiés du ministère de la guerre.

Chronique.

Dans la séance du 20 courant, M. le maire de Lyon a présenté au conseil municipal un traité relatif à la nouvelle direction des théâtres.

Voici les bases fondamentales du traité :

Cautionnement de 50,000 f., au lieu de 25,000 f.

Quatre mois de suspension absolue de l'opéra.

Deux relâches par semaine pendant les huit mois restants.

Suppression des abonnements.

Le directeur nouveau est M. Legault. (*Courrier de Lyon.*)

AVIS. — Une cuiller en argent marquée A S, et une autre dite à café, aussi en argent, marquée E V, l'une et l'autre paraissant provenir de vol, ont été déposées au Mont-de-Piété le 13 de ce mois.

S'adresser au bureau de la police de sûreté pour réclamer ces objets.

On trouvera aussi au même bureau :

1^o 234 mètres de foulards soie saisis sur des voleurs;

2^o Un objet perdu.

CONDITION DES SOIES DE LYON.

Vendredi 21 janvier. — Soies ouvrées, 35 ballots; soies grêges, 16 ballots; dernier numéro placé, 1280.

Spectacles du 22 janvier 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Le Bonheur sous la main, vaudeville. — Un Chapeau gris, ou les Obstacles, vaudeville. — Pierre le Rouge, comédie-vaudeville. — 4^o Jocrisse maître et Jocrisse valet, vaudeville.

Nouvelles diverses.

On lit dans le *Publicateur de Saint-Malo* :

« On se rappelle que le navire *le Camélia*, capitaine Juhel, de notre port, s'est perdu, il y a quelques mois, corps et biens, sur la côte d'Irlande.

» Lorsque le navire toucha, un marin de l'équipage, nommé Bourdet, Malouin plein de courage et de dévouement, résolut de sauver le mousse, pauvre enfant qu'il affectionnait comme un frère.

» Il saisit un bout de filin, en entoura trois à quatre fois une cage à poules, et, après avoir solidement fixé l'autre bout de la corde à la ceinture du jeune Dagorn, il recommanda à l'enfant de ne pas perdre courage et de se jeter à la mer en tenant les barreaux de la cage, ce que fit celui-ci.

» Mais la mer rejeta sur le pont les malheureux matelots, et le capitaine fut littéralement écrasé sur les lisses du navire; les hommes de l'équipage furent également tués ou noyés.

» Le lendemain ou le surlendemain, les Irlandais de la côte, voyant la tempête apaisée, se dirigèrent en bateaux vers le lieu du naufrage.

» Ils trouvèrent des cadavres sur le pont; mais, ayant remarqué qu'un homme et un enfant donnaient encore signe de vie, ils leur prodiguèrent les plus grands soins. C'étaient Bourdet et le mousse.

» Bourdet revint un peu à lui et mourut aussitôt; mais le mousse fut sauvé.

» Par un hasard extraordinaire, *la Caroline*, commandée par M. Juhel, frère du capitaine qui était mort sur *la Camélia*, vint chercher un refuge au même lieu, et là, de l'équipage de son frère il ne trouva que le mousse, qu'il a rapatrié. Sur *la Caroline* se trouvait aussi un frère du malheureux Bourdet.

— Un événement aussi malheureux qu'extraordinaire a eu lieu à Equeurdreville (Manche) dans la journée de mercredi dernier. Une jeune fille de cette commune est tombée morte d'une apoplexie foudroyante au moment où elle se disposait à sortir de son domicile avec son futur époux et les personnes de la noce pour aller célébrer son mariage.

— Dans les derniers jours de décembre dernier est mort à Dieppe, à l'âge de 80 ans, Joseph Bouzard, officier de marine retraité, le dernier des fils du célèbre pilote Jean Bouzard, surnommé *le brave homme* par Louis XVI. Le nom de Bouzard figure, depuis un demi-siècle, parmi les illustrations de Dieppe. Cette famille de sauveteurs appartient à l'histoire des amis de l'humanité, car tous les enfants de Jean Bouzard ont marché sur les traces de leur père, et, depuis la fameuse nuit du 31 août 1777, la jetée de Dieppe a été pour eux un perpétuel théâtre de dévouement.

Louis XV et la ville de Dieppe avaient voté, pour le père, une pension et une demeure à l'entrée du port; Napoléon l'a fait construire pour le fils, qu'il décora en même temps de la croix de la Légion d'Honneur.

Le dernier des enfants du *brave homme* a éprouvé, avant sa mort, une grande joie, le 13 août 1846, en assistant à l'inauguration du buste de son père sur cette même jetée de Dieppe où il s'était immortalisé.

— En date des dernières nouvelles, il était arrivé de Vera-Cruz une dépêche du secrétaire de l'ambassade britannique, M. Thornton, contenant une protestation de lord Palmerston contre les taxes levées par les Américains sur les résidents anglais au Mexique pour payer les frais de la guerre. Depuis six mois, ces taxes ont été perçues. Les résidents ont protesté et invoqué plus tard la protection de leur gouvernement.

— Où la censure va-t-elle se nicher? Voici ce qu'on lit dans la *Gazette des Théâtres* :

« On s'occupe avec une grande activité des études d'un opéra nouveau de M. Benoist. Ce petit ouvrage en deux actes renferme, dit-on, des morceaux très remarquables; de plus, il sera parfaitement exécuté, car les rôles sont distribués à Alizard, Barroilhet, Poultier, M^{lle} Masson. On compte sur un vrai succès.

» La censure, dit-on, vient de supprimer le passage suivant d'un duo entre Barroilhet et Poultier (deux officiers français) dans l'ouvrage :

« Barroilhet: Roger! que ferons-nous?

» Poultier: Rien! rien! rien!

» Dans le poème il n'y avait qu'un seul *rien!* Mais M. Benoist, profitant de la permission accordée à tous les compositeurs de faire chanter le même mot autant qu'il convient à la phrase musicale, a cru devoir le faire répéter trois fois.

» Par suite, la censure aurait vu dans ces trois *rien!* une allusion aux mémorables paroles prononcées à la tribune par M. Desmousseaux de Givré, et aurait supprimé ce passage. On espère, ajoutent-on, qu'un seul *rien!* sera toléré, le mot étant considéré comme français.

— Si l'on en croit les cométographes, il serait réservé à l'année 1848 de voir le retour d'une grande et belle comète, dont les historiens et les chroniques font mention en l'an 1264, et qui aurait été observée, en 1556, par Fabricius.

Il est certain qu'au mois de mars 1556, on vit une brillante co-

mète, qui égalait en grandeur la moitié de la lune. Sa chevelure était assez courte; elle n'était point constante; on y découvrait un mouvement semblable à celui de la flamme d'un incendie ou à celui d'un flambeau agité par le vent. Elle effraya l'empereur Charles-Quint, qui, ne doutant point que sa mort ne fût prochaine, s'écria, dit-on: *His ergo indicis me mea fata vocant.*

Dans ce signe éclatant je lis ma fin prochaine.

Cette terreur panique contribua, s'il faut en croire les historiens, au dessein que forma Charles-Quint, et qu'il exécuta peu de mois après, de céder la couronne impériale à son frère Ferdinand.

Le célèbre Halley, l'ami de Newton, a déterminé la route que la comète avait parcourue dans le ciel. Or, il s'est trouvé que cette route était toute pareille à celle qu'avait suivie une belle comète aperçue en 1264, que cette comète mettait 292 ans à accomplir sa révolution autour du soleil, et qu'ainsi on devait la revoir en l'année 1848.

Cette époque, prédite depuis de longues années, est enfin arrivée. Il reste à savoir si la comète se conformera aux prévisions ou si elle les trompera, si les apparences d'identité n'étaient encore une fois qu'une illusion ou si elles offraient l'expression de la réalité. En tout cas, il est bon que l'attention soit éveillée sur un événement qui, s'il venait à se réaliser, aurait une haute importance astronomique. Il aurait aussi son côté brillant, car il ne s'agit plus ici d'une comète télescopique, mais bien d'un astre éclatant et visible pour tout le monde.

— Un agent de commerce de Manchester, dans une circulaire qu'il a expédiée à ses clients sur les résultats commerciaux de l'année 1847, donne les détails suivants sur les pertes éprouvées pendant le courant de l'année par le commerce anglais :

Sommes versées sur les chemins de fer et qui sont provisoirement retirées de la circulation.	2,497,125,000 f.
Emprunt d'Irlande.	250,000,000
Importations de graines étrangères pendant quinze mois.	825,000,000
Pertes présumées des faillites commerciales estimées à 750,000,000, et sur lesquelles la perte réelle est d'un tiers environ.	250,000,000
Déchet sur le commerce du coton en 1847, comparé avec 1846.	230,496,550

Total. 3,752,621,550

A cette somme on doit encore ajouter la dépréciation de la propriété. Depuis deux ans, cette dépréciation est évaluée à la somme de 9,421,703,550 f. Cependant cette perte est en grande partie imaginaire, attendu que le prix de la propriété, qui a baissé pendant l'année 1847, se relèvera dès que l'état des affaires sera devenu plus prospère.

Nouvelles Étrangères.

PORTUGAL.

Les journaux de Londres renferment des correspondances de Lisbonne jusqu'au 9.

Le lendemain de l'ouverture des cortès, c'est-à-dire le 3 janvier, le duc de Saldanha, au nom du gouvernement portugais, a notifié cet événement aux représentants de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne, et leur a fait remarquer en même temps que le programme imposé par le protocole signé à Londres le 21 mai se trouvait dès lors accompli d'un bout à l'autre.

Les trois envoyés ont répondu à cette notification chacun de leur côté.

Les réponses de MM. de Varennes et de Torre-Ayllon sont banales et se bornent à un accusé de réception et à des témoignages de bon vouloir.

Celle de l'envoyé anglais, sir Hamilton Seymour, présente seule une réserve importante et ainsi conçue :

« Vous m'informez que les cortès étant ouvertes, le protocole du 21 mai se trouve dès à présent complètement exécuté, d'après l'opinion du gouvernement de S. M. T. F. Je dois vous faire observer que je ne suis pas en mesure d'indiquer à Votre Excellence (au duc de Saldanha) jusqu'à quel point cette opinion se trouvera d'accord avec celle du gouvernement de S. M. B.

» Quant aux actes qui ont précédé l'ouverture des cortès, il n'est pas probable que l'opinion du gouvernement de S. M. sur ce point me soit transmise avant que de nouvelles communications n'aient été échangées avec les cabinets de Paris et de Madrid.

Le bruit courait à Lisbonne que le gouvernement se proposait de soumettre aux cortès deux projets de loi importants, l'un pour décréter un emprunt forcé, l'autre pour renouveler la suspension de garanties sur la liberté individuelle.

ÉTATS-UNIS.

On a reçu par la frégate *l'Hibernia*, arrivée d'Amérique, des nouvelles de la Vera-Cruz du 20 décembre et de Mexico du 14.

La junte de Queratero ne donne point signe de vie; aucune démarche n'a été faite auprès des Américains. On assure cependant que M. Trist a envoyé une note pour faire lui-même des propositions. Santa Anna est accusé par le parti *puro* de faire tous ses efforts pour retarder les opérations du gouvernement, et on l'accuse d'avoir consenti à un armistice secret avec le général Scott. Si le parti *puro* ne peut détruire le peu de pouvoir qui reste à Santa-Anna, il est probable qu'il tâchera de susciter une révolution dont le foyer sera Orjaca.

Un journal de Philadelphie assure qu'un combat a eu lieu dans les rues de Mexico, le 14 au matin, entre quelques hommes du peuple et un régiment de Pensylvanie. Enfin, le 27 novembre, les troupes américaines se sont emparées de Guayamas, après un bombardement d'une heure opéré par une frégate, une corvette et un brick. Le gouverneur mexicain ne s'est défendu que pour la forme et a abandonné la ville dans la nuit du 2.

Les Américains ont pillé les maisons en dépit des ordonnances sévères publiées par leur chef.

La junte de Queratero prend des mesures pour résister aux Américains; de toutes parts on lève des troupes, et l'armée montera bientôt à 20,000 hommes, qui seront commandés par les généraux Canalizo, Alcorta et Lombardini, les mêmes qui ont été accusés de lâcheté par Santa-Anna. Bustamente a été nommé commandant en chef.

Le général Scott cherche avec énergie à se débarrasser des bandes qui infestent la route de la Vera-Cruz; il a établi un poste permanent à la Puente-Nacional; il a assigné pour résidence au général Ratterson la ville de Jalapa et placé un détachement auprès de la rivière Rio-Fsto.

Le général Herrera est tombé malade le 30 novembre, et l'on désespérait de ses jours. S'il faut en croire quelques *on dit* mexicains, des engagements sérieux auraient eu lieu dans la Basse-Californie, et les Américains auraient eu le dessous.

La situation financière des Etats-Unis se ressent un peu des secousses qui viennent d'ébranler l'Europe. L'emprunt fait à Washington depuis les actes votés l'an dernier a fait fléchir les bons du trésor. D'un autre côté, plusieurs banques ont fait faillite.

INDES.

L'entrevue projetée entre le gouverneur-général de l'Inde et le roi d'Oude a eu lieu le 10 octobre à Canneppore, sur la rive droite du Gange. Le monarque indien s'est décidé à faire la première visite, lord Hardinge étant censé avoir fait des avances suffisantes en se transportant sur les confins du territoire britannique. D'immenses préparatifs avaient été faits de part et d'autre pour célébrer avec tout l'éclat du luxe oriental l'événement politique dont les conséquences infaillibles seront l'abdication du roi d'Oude et l'annexion des états de ce prince aux possessions de la Compagnie. De nombreuses batteries annoncèrent, vers neuf heures du matin, l'arrivée du roi dans le camp anglais. Sa Majesté était assise sur le char royal que traînaient douze chevaux richement caparponnés : ses parents, ses ministres et une foule d'officiers supérieurs l'accompagnaient, les uns à cheval, les autres en palanquin.

Après les premiers compliments d'usage, lord Hardinge invita son royal hôte à un splendide déjeuner, auquel prirent part 150 officiers de tout rang et beaucoup de dames anglaises. Le roi d'Oude et sa suite mangèrent à peine, ce qui abrégéa considérablement le repas et permit de lever la séance en moins d'une heure. Alors on échangea des présents et force protestations d'amitié. Il n'est cependant personne qui n'ait remarqué l'impression de tristesse et de souci qui se dessina sur les traits du prince indien lorsque le gouverneur-général de l'Inde lui fit demander à quel jour il lui serait agréable de fixer l'entrevue de ses affaires. Mais les choses sont trop avancées maintenant pour qu'il n'y ait rien de mieux à faire qu'à se résigner au sort inflexible qui fait disparaître graduellement toutes les souverainetés indigènes de l'Inde.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 22 janvier.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	1171 25	1172 50	1175 75	1176 25		
prime d. 10.						
Paris à Rouen.	887 50	891 25	891 25	892 50		
prime d. 10.						
Avignon à Marseille.	552 50	552 50	551 25	555 75		
prime d. 10.						
Orléans à Vierzon.	357 50	358 75	362 50	365		
prime d. 10.						
Chemin du Nord.	526 25	528 75	526 25	528 75		
prime d. 10.						
Paris à Lyon.	595 75	595				
prime d. 10.						
Mines de la Loire.	600	598 75				
prim. de. 10.						

Bourse de Paris du 20 janvier 1848.

Les fonds ont éprouvé aujourd'hui une forte réaction en hausse qui s'est prolongée jusqu'à la fin de la bourse. Le 5 avait fait, avant l'ouverture, à 75 85 et 60, et il a ouvert au parquet à 75 55. Pendant assez long-temps il est resté à 75 60, tantôt offert, tantôt demandé. Vers deux heures un quart, le mouvement a commencé à se prononcer dans le sens de la hausse, et il est monté d'abord assez lentement jusqu'à 74. Le 5 a fermé au parquet à 75 95. Dans la coulisse, il est resté à 74. Beaucoup d'affaires.

Trois pour cent	75 60
Quatre pour cent	100 »
Quatre et demi pour cent	104 »
Cinq pour cent	115 95
Emprunt de 1847	» »
Trois pour cent belge	» »
Quatre 1/2 p. cent belge	» »
Cinq pour cent belge	99 1/2
Récépissés Rothschild	99 50
Cinq pour cent romain	95 1/2
Trois pour cent espagnol	25 1/2
Banque de France	3180
Banque belge	» »
Caisse Lafitte	» »
Comptoir Ganneron	950
Obligations de Paris	1515

CHEMINS DE FER.

Saint-Germain	700
Versailles (rive droite)	» »
Versailles (rive gauche)	190
Paris à Orléans	4175
Paris à Rouen	» »
Rouen au Havre	440
Avignon à Marseille	» »
Strasbourg à Bâle	460
Orléans à Vierzon	» »
Orléans à Bordeaux	» »
Chemin du Nord	527 50
Paris à Strasbourg	405
Tours à Nantes	380
Paris à Lyon	592 50
Lyon à Avignon	» »

Le Gérant responsable, **B. MURAT.**

GRAND SALON LITTÉRAIRE, rue Basso-Ville, à l'angle du quai de Retz. — On trouve à lire dans cet établissement tous les journaux.

LA PATE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez **LARDET**, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la Vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé; ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont la majeure partie est placée en immeubles.

La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit les capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes.

Le taux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c. pour cent à 55 ans.	12 fr. » c. pour cent à 70 ans.
9 51 — à 60	14 89 — 80
10 68 — à 75.	

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. ED. REVEIL, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (5734)

MAUX DE DENTS LE BAUME DE QUININE

de **PAUL GAGE**, pharmacien à Paris, les calme à l'instant et pour toujours, sans ulcérer ou infecter la bouche comme la Créosote, et dispense de faire arracher la dent. — Le flacon : 2 f., à Paris, rue Grenelle-Saint-Germain, 45. — Dépôts à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les pharmaciens et pharmaciens du département. (7649)

COPAHINE-MEGE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Cullerier, méd. en chef de l'hôp. des Vénériens, ainsi les premiers méds de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nuisances, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., c'est le traitement le plus cher. DÉPOT. JOZEAU, ph., r. Montmartre, 161, et dans les meilleures pharmacies. (7140)

Etude de **M. Mital**, avoué à Lyon, place de la Baleine, 5. **VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**, En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, PALAIS DE JUSTICE, PLACE DE ROANNE, en deux lots séparés, sauf enchère générale sur les deux lots réunis.

DE DEUX MAISONS contiguës,

Sises à la Guillotière, passage Primat, correspondant au n° 68 de la Grande-Rue.

Ces maisons sont saisies au préjudice du sieur Jean Dudillieux, ci-devant maître maçon à la Guillotière, actuellement en état de faillite.

La première et la plus grande de ces deux maisons, formant le deuxième lot du cahier des charges, sera vendue sur la mise à prix de cinq mille francs; ci 5,000 f.

La seconde, formant le troisième lot du cahier des charges, sur la mise à prix de quatre mille francs; ci 4,000 f.

Et les deux maisons réunies sur la mise à prix de neuf mille francs; ci 9,000 f.

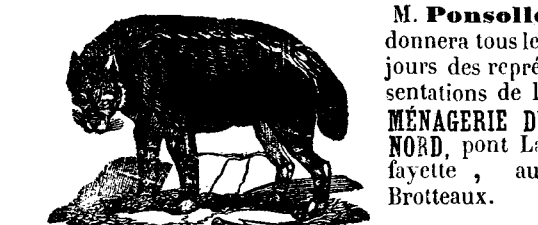
L'adjudication aura lieu le samedi 12 février 1848, à midi.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Mital, avoué poursuivant. (5390)

AVIS. graphie. On demande un **écrivain-lithographe**. S'adresser à M. Veyret, horloger, grande rue Mercière, 43, au 1^{er} étage. (2580)

AVIS. Fabrique d'eaux et limonades gazeuses, bien achalandée, à louer, sise dans le quartier le plus populeux de la Guillotière. — S'adresser au café, rue Malesherbes, 14, aux Brotteaux. (1524)

ON DEMANDE un jeune homme de 15 à 16 ans pour être employé dans un comptoir et faire des courses en ville. S'adresser à M^{me} PHILIPPE, née Baudier, rue Saint-Dominique, 11. (2582)



M. Ponsolle donnera tous les jours des représentations de la **MÉNAGERIE DU NORD**, pont Lafayette, aux Brotteaux.

EXERCICES ET REPAS DES ANIMAUX.

La Ménagerie est visible de dix heures du matin à huit heures du soir. (1536)

ÉPICERIE. A louer tout de suite un bon fonds d'épicerie, tout agencé à neuf, sur l'un des passages les plus fréquentés de la ville, avec tous les ustensiles nécessaires. S'adresser à M. Rambaud, boulanger, rue Pouteau. (1538)

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE A VENDRE. (2857)

S'adresser à M. Genetier, place Bellecour, n° 7. (1539)

AVIS. On demande un homme célibataire qui sache lire, écrire, et qui connaisse l'agriculture. S'adresser au Bureau de Placement, place Bellecour, n° 12. (1539)

PAR BREVET D'INVENTION (Sans garantie du gouvernement).

CAFÉ ALGÉRIEN.

Le Café Algérien, composé de substances douces et rafraichissantes parfumées au moka, ressemble, pour le goût et l'arôme, au Café d'Arabie, sans en avoir la qualité irritante. Il convient spécialement aux personnes délicates et nerveuses qui ne peuvent faire usage de café sans en être indisposées. Pour qu'il ait toute sa qualité, il est nécessaire de le faire bouillir quelques instants avant de le passer au filtre. — Le prix est de 1 fr. 80 c. les 500 grammes. — Les dépôts sont, à Lyon, dans les principaux magasins d'épicerie, et chez M. Chevalier, place de l'Herberie. (1529)

SEULE FABRIQUE A PARIS.

MINOFOR admis aux expositions de 1839 et 1844, Sous le numéro 1354.



Services de table, genre d'argenterie alliage en Minofor, métal blanc, sonore, dur, solide, sans cuivre, imitant parfaitement l'argent. Toutes les pièces sont garanties inoxydables et non cassantes, toutes poinçonnées au nom du Minofor et M. F. A.

ARTICLES POUR LIMONADIERS ET RESTAURATEURS Seul dépôt de la maison de Paris chez M. Chatelain, à Lyon, passage de l'Argue, n° 73. (1534)

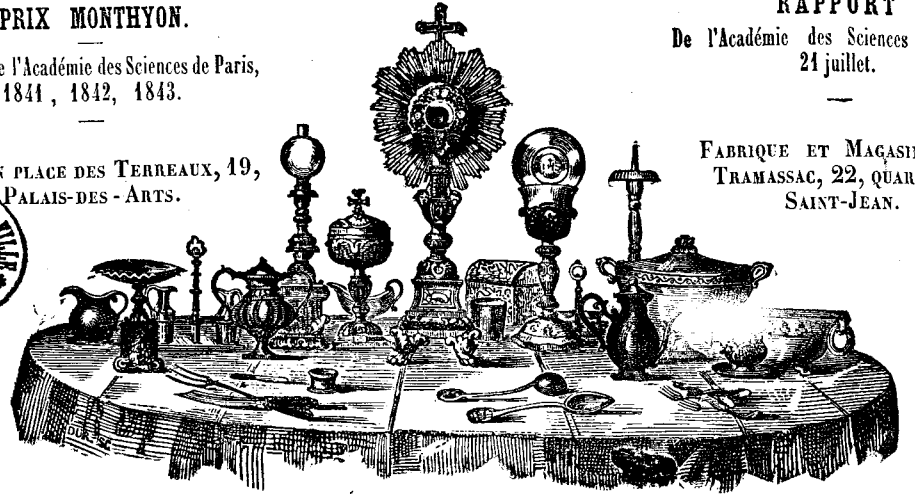
Sirop de Mou de Veau,

Préparé par **QUET** aîné, pharmacien, et avantageusement connu pour la prompte guérison des rhumes, toux, catarrhes, irritations, et toutes les maladies de la poitrine, se vend à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, 31; à Thizy, M. Bouvier; à Tarare, M. Mandet; à Bourg, M. Villard; à Mâcon, M. Mossel, tous pharmaciens. (3800)

PRIX MONTHYON.

Rapport de l'Académie des Sciences de Paris, 1841, 1842, 1843.

MAGASIN PLACE DES TERREAUX, 19, PALAIS-DES-ARTS.



PROCÉDÉ DE M. LE VICOMTE HENRY DE RUOLZ. DÉSIR ET ARQUICHE, SEULS CONCESSIONNAIRES

Pour l'application de l'Or et de l'Argent sur les diverses espèces de Métaux. Couverts en pakfong dorés et argentés, ayant le poids, le son, la solidité et la forme de la plus belle argenterie, chargés de 75 à 80 grammes d'argent par douzaine. Mille autres objets divers pour service de table, ornements de cheminées, grilles pour confiseur, en beaux plaqués et beaux bronzes. On répare et remet à neuf les vieux plaqués. Bronzes et orfèvrerie en vases sacrés pour église en modèles très variés et très riches. Le tout à prix fixes et très modérés. — Expéditions pour la France et l'étranger. (7057)

PLUS DE FAIBLESSE DE VESSIE CHEZ LES ENFANTS!

Quinze ans d'un succès soutenu de ce précieux médicament pour toutes affections organiques du système urinaire sont la garantie de son efficacité. On compte par centaines les guérisons obtenues, soit des faiblesses ou des catarrhes de la vessie, soit des rétentions d'urine, soit des rétrécissements du canal de l'urètre, soit enfin de la gravelle.

Son prix est de 3 francs.

Ce médicament est préparé et a été mis dans la pratique par **BRUN**, médecin et pharmacien, rue Saint-Georges, n° 43, à Lyon. (3487)

NOTA. — Envoyer un mandat sur la poste. (Affranchir.) Il n'y a point d'emballage à payer.

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goulte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs, Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné,

Extrait du Codex Medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRÈS DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX: 5 FRANCS LE FLACON.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, 23.

AGENCE AMÉRICAINE.

LIVINGSTON WELLS ET C^e, DE NEW-YORK.

Transport et livraison aux Etats-Unis de toutes marchandises, paquets, échantillons, colis, etc., etc., par bateaux à vapeur et navires à voiles.

Commissions aux Etats-Unis. S'adresser, à Lyon, à M. E. Pingrez, directeur des Messageries royales, 7, place des Terreaux. (2384)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la chute de la chevelure, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot: 2 fr. 50 c. Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins; à Grenoble, chez M. Col, place Saint-André, 2. (7489-8593)

RAPPORT

De l'Académie des Sciences de Lyon, 21 juillet.

FABRIQUE ET MAGASIN RUE TRAMASSAC, 22, QUARTIER SAINT-JEAN.

EAU DU PHÉNIX (sans garantie du gouvernement). ADJOINTE A LA POMMADE DU PHÉNIX.

Seule et unique découverte infaillible pour faire disparaître les pellicules, arrêter la chute des cheveux et les faire repousser, reconnue et approuvée par la Société de Médecine de Paris. La grande vogue et les éloges réitérés attestent l'efficacité de ces deux topiques. Il ne faut pas les confondre avec tout le charlatanisme des pommades et eaux qui ont paru jusqu'à ce jour. On offre 500 fr. à qui pourra montrer autant de preuves d'efficacité.

Entrepôt général chez M. BERLE, coiffeur-parfumeur breveté, place des Terreaux, n° 17, à Lyon. Il fait des envois dans tous les pays. (1538)

PLUS DE DOULEURS!!

Par le **Topique-Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.

Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction). — Prix, selon la grandeur: 25 centimes et au-dessus. (3460)

AU TAPIS D'AUBUSSON.

M. MOREAU tient un assortiment de tapis haute laine, moquettes, tapis d'église et de salon, vénitiennes pour escalier, tapis de table et de piano en tous genres, cabas en moquette, sacs de voyage et autres articles de fantaisie, couvertures en laine et coton, toiles cirées en tous genres, thibaudes.

On est prié de visiter le magasin, grande rue Mercière, 40, à Lyon, pour s'assurer de la modicité des prix. (1476)

SIROP PHLEENTERIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par **M. BOUCHU**,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin, Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (5528)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue de la Poulaille, 19.